

régime des négociations collectives, elles découlent plutôt de l'incapacité de certains d'utiliser au mieux ce régime. L'objet des lois relatives aux négociations collectives ne réside pas dans le règlement des conflits; c'est plutôt d'assurer les rouages qui permettront la signature de conventions collectives à la suite de négociations pacifiques menées dans un climat d'intérêt véritable et en toute bonne foi. Personne ne peut nier que ceux qui préconisent l'abolition du droit de grève comme règle générale, et non dans des circonstances exceptionnelles, oublient que, sous le coup d'une provocation suffisante, le travailleur peut abandonner ses outils et débrayer illégalement. Ainsi, à Montréal récemment, les policiers, mal payés et négligés par la société, se sont sentis obligés de recourir à la grève illégale. Les policiers n'ont pas le droit de grève, mais, lorsque la société les a ignorés et que l'humanité et la justice ne leur ont pas offert d'autre choix, ils ont abandonné le travail. La conséquence a été une grève illégale, une confrontation amère et violente. Pourquoi, alors, y a-t-il tant d'agitation aujourd'hui dans les rangs des travailleurs? C'est en partie à cause de l'agitation sociale répandue dans le monde entier, comme l'ont prouvé les émeutes d'étudiants dans les universités et des effondrements semblables de l'ordre social aboutissant à la violence. De même, c'est en partie à cause d'un groupe de bandits sans loi qui recherchent le pouvoir au moyen de la violence et constituent la loi et l'ordre par des tactiques de bande terroriste.

La tâche qui nous incombe, monsieur l'Orateur, c'est de forger une nouvelle conscience sociale, de remédier à l'isolement du travailleur urbain au sein d'un monde livré à la technique. Nous voulons supprimer cet isolement de sa vie.

Une voix: Le député a-t-il lu cela?

M. Gibson: Il faut traiter avec bonté et sympathie les travailleurs qui dans certains milieux en ce moment sont traités avec indifférence et intolérance. Les employés et les dirigeants doivent se rendre compte que les décisions prises à la suite de conventions collectives ont de façon générale des répercussions profondes sur la communauté et parfois les répercussions produisent des résultats désastreux. Les hausses de salaires anormalement élevées, en particulier, entraînent la baisse des profits et la hausse des prix. Donc, la production et la vente des biens deviennent plus coûteuses et les prix montent. C'est l'escalade des prix, les ventes diminuent et le chômage fait son apparition.

● (8.30 p.m.)

Trop souvent l'industrie accapare avidement des profits records puis refuse froidement d'accorder des augmentations de salaires et des avantages accessoires à ses employés. Ainsi les banques canadiennes ont fait des profits considérables. Elles sont passées maître dans cet art, mais elles paient toujours à certains employés des salaires de misère, révoltants même. Dernièrement, le gouvernement fédéral a relevé sensiblement le salaire minimum de ses employés, y compris les employés de banque. Dans le domaine des relations ouvrières le dossier des banques n'est guère brillant. La direction n'a jamais tenu compte du facteur humain et n'a jamais voulu adapter sa politique ouvrière à l'évolution rapide d'une technologie impersonnelle.

[M. Gibson.]

Aussi, monsieur l'Orateur, nous devons empêcher ce droit à l'état embryonnaire, soi-disant juste, d'inciter à la bagarre et à la révolution. Nous devons rétablir l'ordre et la loi d'un bout à l'autre du pays. Nous avons besoin de bien meilleures communications sociales entre patrons et ouvriers. A mon avis, les patrons se doivent de montrer plus de bienveillance et d'esprit de collaboration dans leurs rapports avec les ouvriers. En ce moment, il n'y a pas d'esprit d'équipe. Les travailleurs ont besoin d'être traités avec considération et respect, et ne doivent pas être méprisés comme des articles de matériel usés et inutiles qui peuvent plus servir à grand-chose. Une attitude sympathique et bienveillante de la part de l'employeur pourrait améliorer de beaucoup ce piètre état de choses, conséquence déplorable de l'état industriel moderne. De plus, à tous les niveaux de la société, nous devons inspirer plus de respect pour la justice et punir sévèrement les actes de violence.

Nous devons renforcer les symboles de l'unité nationale en désignant le 1^{er} juillet «La Fête du Canada». Des sondages fréquents d'un bout à l'autre du pays révèlent que la grande majorité des Canadiens veulent ce changement. Les jeunes Canadiens en particulier qui ont toujours connu le drapeau canadien insistent pour que le Parlement change le nom de notre fête nationale en celui de Fête du Canada. J'ai confiance dans les jeunes Canadiens. Leur idéalisme et l'intérêt qu'ils portent aux sports et aux mesures antipollution ont renforcé nos caractéristiques nationales. Je suis fier de ce que le gouvernement ait abaissé l'âge des votants à 18 ans. Je suis également fier de ce qu'en dépit d'une insistance excessive sur les media d'information, la vaste majorité des jeunes Canadiens aient des vues constructives et travaillent ferme. Ils s'intéressent aux sports et sont athlétiques. Ils rêvent d'un Canada que nous devons stimuler, faire progresser et évoluer. Nous ferons cela. Nous devons continuer à offrir des programmes tels que le projet Voyageur qui a permis à de nombreux jeunes Canadiens de voyager d'un bout à l'autre du Canada et d'apprendre à connaître notre grand pays.

J'espère que nos projets futurs pour les réserves des Forces armées comprendront une formation antipollution. La Défense nationale possède des ennemis sous de nombreuses formes d'agents de pollution et nos jeunes gens peuvent être utilisés dans la lutte que nous menons pour nous défendre contre la pollution, la lutte pour survivre. Toutefois, nous ne devons pas permettre que nos salles d'exercices deviennent des refuges pour les ratés et les beatniks dont beaucoup ne sont pas Canadiens et n'ont pas leur place dans la société canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Gibson: La démocratie de participation, ce n'est pas un concept creux mais plutôt le résultat logique et réel de l'adaptation planifiée aux besoins de la société canadienne d'aujourd'hui.

Pour ce qui est de la constitution, monsieur l'Orateur, je vous rappelle que j'ai fait moi-même partie du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution. Ce comité s'occupe actuellement de rencontrer le public à des réunions tenues dans chaque province et territoire du Canada. Un dialogue des plus utiles s'est engagé et se poursuit dans chacune des régions du pays. Les membres de ce comité appartiennent à tous les partis. Nous travaillons ensemble dans l'harmonie pour le plus